



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : NICE

Établissement : Université de Nice Sophia Antipolis

Demande n° S3LP120002647

Dénomination nationale : Systèmes informatiques et logiciels

Spécialité : Informatique, multimédia et jeux sur le réseau

Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle « IMJ » est organisée en convention avec l'union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM). Elle est conçue en partenariat avec les composantes de l'établissement et correspond à une spécialité co-existante avec deux autres dont elle partage le tronc commun. Les objectifs et compétences sont définis autour du développement pour le web et le multimédia. Le métier visé est celui de concepteur développeur. Des unités d'enseignements passerelles permettant aux étudiants issus de deuxième année de licence (L2) de s'orienter vers ce diplôme, ainsi que des modules complémentaires en DUT, préparent à l'intégration dans cette licence professionnelle. Son attractivité peut être mesurée par l'inscription d'un candidat sur deux. Son positionnement dans l'environnement régional n'est pas expliqué.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	23
Taux de réussite	95 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	2 %/23 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	13 %/23 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	49 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans) (enquête nationale 2006/2007 sur 24 mois)	68 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence professionnelle est placée sous la responsabilité d'un enseignant du second degré agrégé de mathématiques, dont les liens avec la recherche et l'emploi ne sont pas précisés. L'équipe pédagogique est mono-disciplinaire, composée de quatre enseignants-chercheurs et de quatre enseignants. Le pilotage de la formation est intégré aux autres spécialités de la licence professionnelle « Systèmes informatiques et logiciels ». Le groupe d'inscrits par la voie de l'apprentissage (35,80 %) impose le calendrier commun au groupe de formation initiale (62 %), auxquels s'ajoutent 4 % provenant de formation continue. Il n'existe ni validation des acquis de l'expérience ni validation des acquis professionnels. Les partenariats professionnels sont institutionnalisés et permettent aux candidats de licences professionnelles une certification complémentaire, par exemple le Certificat de qualification paritaire de la métallurgie (CQPM) n°53 : « Chargé de projet informatique et réseaux ».



L'origine des étudiants montre une surreprésentation des DUT : plus de 68 %, près de 21 % pour les BTS et une présence faible mais régulière des L2 sur les quatre dernières années. L'insertion professionnelle immédiate est faible, 43 % à 48 % pour les deux dernières années mais s'effectuant dans le secteur professionnel de la formation. La poursuite d'études, en moyenne de 42 %, est réalisée dans l'établissement même.

- Points forts :
 - Une équipe solide et un pilotage bien structuré.
 - Des efforts pour le développement de l'apprentissage.

- Points faibles :
 - L'insertion professionnelle insuffisante.
 - Les poursuites d'études importantes.
 - Aucune analyse de l'offre régionale de formation.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

L'établissement doit impérativement veiller à limiter le recrutement des titulaires de licences professionnelles dans les masters locaux, voire recadrer les formations de niveau « Master » concernées par ce flux entrant. Un travail de communication et d'orientation des DUT « Informatique » et un accueil élargi en 3^{ème} année de licence (L3) de ces étudiants pourraient aider à rendre plus lisible ce cursus.

Il est souhaitable de renforcer le pilotage de la formation et de tout mettre en œuvre pour améliorer le recrutement et la diversité des étudiants. La contribution des professionnels dans la dimension stratégique doit être valorisée et majorée. Il est attendu de limiter les poursuites d'études et de communiquer auprès des responsables de masters sur les objectifs d'une licence professionnelle et du cahier des charges afférent, sous peine de mettre en difficulté cette formation mais également d'altérer la cohérence de l'offre de l'établissement.